



# Une gestion déléguée à une structure privée



## Pourquoi une Délégation de Service Public (DSP) ?

Le cahier des charges Zénith, établi par le Ministère de la Culture et de la Communication (voir document « Concept Zénith » en annexe), rend obligatoire l'exploitation de la salle par une structure privée et interdit la régie directe.

Limoges Métropole destine cette salle de spectacles principalement à l'accueil de spectacles musicaux, mais également à celui d'autres manifestations à caractère culturel, sportif ou économique dans la limite de 30 % spécifiée dans le cahier des charges Zénith.

Limoges Métropole a décidé d'en confier sa gestion et son exploitation à une équipe de professionnels, expérimentés dans la gestion de grands équipements.

## Principales caractéristiques de la DSP

La convention de Délégation de Service Public sera conclue pour une durée de **7 ans**. Son **périmètre** comprendra la salle et ses espaces extérieurs immédiats.

Elle regroupe deux types d'activités :

1. les **activités d'exploitation, commercialisation de l'équipement** : accueil des spectacles, programmation des manifestations, communication et promotion de la salle de spectacle et de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole.
2. Les **activités de gestion** : direction et sécurité de la salle, entretien de l'équipement, relations vis-à-vis du public, des professionnels, du personnel, de Limoges Métropole et gestion financière de l'établissement.

Des modalités de **contrôle du délégataire**, prévues dans la convention, seront exercées par Limoges Métropole. Elles prévoient :

- un rapport annuel, dans les 6 mois de la clôture des comptes, relatif à l'exécution de la DSP (bilans, comptes de résultat, rapports du commissaire aux comptes...)
- un compte rendu technique (travaux d'entretien réalisés, énergie utilisée, inventaire des biens mis à disposition...)
- une analyse de la qualité de service (bilan d'activités : manifestations, nombre de spectateurs, motifs d'annulation de spectacles...)

La mise au point de la convention de délégation de service public est actuellement en cours et la signature avec le délégataire prévue premier semestre 2006.

[Imprimer l'article](#)

[Page au format pdf](#)

